



Formulaire LONG SEJOUR 2020

Ce document nous aidera à vous trouver une place adéquate pour votre escale. Ceci n'est pas une réservation et ne donne pas obligatoirement accès à une place en catway.

Chaque demande est acceptée.

Nom Prénom : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

_____ **Téléphone :** _____

Adresse mail : _____

Nom du bateau : _____

Longueur Hors Tout : _____

Modèle : _____

Largeur Hors Tout : _____

Quartier et n° d'immatriculation :

Tirant d'eau : _____

Poids : _____

DATE D'ARRIVEE prévue DU BATEAU : _____

DATE DE DEPART prévue DU BATEAU : _____ (date à indiquer obligatoirement, escale inf. à 1 an)

Je déclare avoir souscrit une assurance, couvrant au moins les risques suivants :

- Dommages causés aux ouvrages du Port,
- Renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites du Port ou dans les chenaux d'accès,
- Dommages causés aux tiers à l'intérieur du Port.

Je m'engage à fournir à la capitainerie les papiers du bateau ainsi que l'attestation d'assurance à jour.

Je m'engage à mettre à poste de chaque bord de mon bateau un minimum de trois défenses ou pare battages.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'exploitation du Port de Plaisance.

Fait à _____, le _____

Signature :

ENCART RESERVE A LA CAPITAINERIE

DATE RECEPTION : / /

PLACE n° :

ARRIVEE : / /

DEPART : / /

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- 1- Les bateaux devront être solidement amarrés aux postes qui leur auront été attribués.
- 2- Les pontons devront toujours être libre de passage et non encombrés de matériel.
- 3- Interdiction d'utiliser les manilles ou tout autre dispositif métallique pour amarrer son navire sur les points d'amarrage aluminium des pontons.
- 4- Interdiction d'utiliser des pneus comme pare battage et à plus forte raison de fixer ceux-ci contre les catways, pour quelques causes que ce soit.
- 5- Il est interdit à tous les bateaux (yachts, dériveurs, vedettes, barque de pêche, etc. ...) de se livrer à une navigation dangereuse dans les limites du port et notamment de dépasser la vitesse de trois nœuds.